

**LES TERRITOIRES RURAUX EN MEDITERRANEE :
DES TERRITOIRES « CONSTRUITS » AU NORD
AUX « TERRITOIRES VECUS » AU SUD**

Omar BESSAOUD

Enseignant-chercheur au CIHEAM (Montpellier)¹
UMR Moisa - Montpellier

Résumé :

La dimension spatiale est dorénavant considérée comme une force productive dans les stratégies des acteurs économiques. Confrontés à la mondialisation et à la compétitivité économique de nombreux territoires ruraux se sont engagés dans des processus de valorisation des ressources locales. Ils mobilisent leur patrimoine historique (ou leur savoir-faire), répondent à une demande de produits typiques à fort capital identitaire, entretiennent leur paysage et leur culture, réactivent leurs traditions culinaires. Espace complexe couvrant des fonctions multiples impliquant de nombreux acteurs, le territoire devient l'organisateur qui capte les externalités, un espace d'intermédiation, le centre d'activités et d'échanges économiques. Les modes d'organisation et de coordination des acteurs font appel à des formes multiples d'innovations. Les acteurs s'organisent en réseau, internalisent toutes les modalités prises par la proximité géographique, relationnelle, institutionnelle, économique, développent des partenariats et des coopérations et s'appuient sur les institutions pour drainer les projets et les fonds pour les réaliser.

Le territoire se construit en permanence sur un « territoire donné » historiquement. Les territoires construits sont le produit de stratégies d'acteurs organisés qui cherchent à résoudre des problèmes identifiés. Le substrat sur lequel s'édifie le territoire est constitué par une base économique et sociale, d'une part, et d'autre part, par et un système de valeurs partagées par les membres de la communauté locale.

Notre intervention rappellera dans une première partie les dynamiques territoriales mises en œuvre dans les pays méditerranéens au Nord. Après avoir restitué les grandes stratégies de développement rural à l'origine de l'approche territoriale au Sud de la Méditerranée (deuxième partie), elle mettra un accent particulier sur les modes de gouvernance territoriale dans ces régions (partie 3), pour enfin évoquer dans une dernière partie, quelques questions portant sur l'avenir des territoires ruraux.

1- les territoires du Nord de la Méditerranée :

Au Nord de la méditerranée, l'adaptation de l'agriculture à l'intégration européenne et au commerce mondial a mis au premier plan le thème des nouvelles fonctions de l'espace rural et des territoires ruraux. Le territoire est abordé comme support des relations sociales réalisant une articulation forte entre le patrimoine socioculturel et la sphère économique. Les agriculteurs et leurs organisations ne sont plus les seuls acteurs du développement des territoires ruraux. L'Etat central transfère pouvoirs et ressources à une société de *stakeholders* privés articulée aux représentants de la société civile, aux élus locaux, aux entreprises et aux administrations. La production agricole est réorientée vers la qualité ; les signes d'identification de la qualité et de l'origine constituent dans ce cadre, les outils essentiels des politiques publiques en faveur des territoires et de l'environnement.

Le foisonnement institutionnel et organisationnel impulsé au nord de la méditerranée par les politiques de développement rural de l'UE est au fondement même des constructions territoriales multiples et variées – au point où l'on parle de sur-territorialité.

¹ Centre International des Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes -Institut de Montpellier

1-1- Le processus de construction de nouveaux territoires ruraux au nord :

Outre les actions liées aux politiques d'aménagement du territoire, la politique régionale dite de cohésion sociale de l'Union Européenne et la réforme des fonds structurels (1988) ont permis de financer les territoires de projet via les programmes LEADER en France, en Italie, en Espagne ou en Grèce. D'autres configurations territoriales se sont superposées depuis les années 1990.

En France, de la politique nationale de la montagne, les contrats de pays, la mise en œuvre de mesures agri environnementales, la création de parcs naturels, les projets leader, la loi d'orientation agricole (contrat territoriaux) et les lois Chevènement et Voynet (1999) qui ont défini les projets de « pays », ont été autant de modalités de construction de territoires.

Les programmes Leader se sont déployés en 2000-2006 sur 140 territoires français et ont mis en œuvre des stratégies de développement visant à expérimenter de nouvelles formes de valorisation des ressources et des potentiels locaux (patrimoine, culture, agriculture, environnement...), à renforcer l'environnement économique et à améliorer les capacités organisationnelles des acteurs (concertations, réseaux locaux, suivi et gestion des projets, modalités de prise de décision...). L'axe 4 du Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (orientations stratégiques du développement rural 2007-2013) reprend de nombreuses caractéristiques du Programme Leader+ qui est un programme territorialisé : seuls les territoires de projets ruraux sélectionnés (environ 200 en France ; pour 140 actuellement) pourront prétendre aux cofinancements européens et les bénéficiaires doivent être constitués en Groupes d'action locale (GAL) composés de partenaires publics et privés (au moins 50%), responsables du suivi des projets inscrits dans une stratégie de développement intégrée les territoires. Parallèlement à ces projets de territoire, d'autres projets (379) ont été labellisés pôles d'excellence rurale (PER) en 2006, suite à l'appel à projets lancé en décembre 2005 par le gouvernement. Reposant sur un partenariat public/privé, ces projets innovants en milieu rural devraient créer ou maintenir à terme près de 40.000 emplois.

Les pôles relèvent de l'excellence : i) pour la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques (41% des projets), ii) pour la valorisation et la gestion des bio-ressources (21% des projets), iii) technologique pour des productions agricoles, industrielles artisanales et des services localisés (16% des projets), iv) pour l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations (14% des projets) et iiv) 8% des projets correspondent à plusieurs thématiques.

Les projets de « pays » sont toutefois aujourd'hui au cœur du dispositif de construction des territoires ruraux. La démarche qui tend à promouvoir les Conseils de développement (rassemblant tous les acteurs du développement local), prend en compte les territoires vécus des individus, propose de mettre en place des partenariats multiples pour établir des projets concertés, prenant en charge les attentes. Les porteurs de projets restent liés par une Charte qui scelle les partenariats d'acteurs (sociaux, culturels, environnementaux). Complémentaires des structures déjà existantes dans le cadre de l'intercommunalité (parcs naturels, bassins d'emploi, syndicats d'initiative et de valorisation du milieu rural...), les "pays", qu'ils soient en cours d'émergence où déjà institutionnalisés sont un lieu de pouvoir local qui donne naissance à une nouvelle carte des territoires, souvent à cheval sur les divisions administratives antérieures (départements, régions, communautés de communes). Enfin, les pays s'inscrivent plus largement dans la recomposition qui s'opère entre espaces urbain et rural, comme en témoignent les contrats d'agglomération, qui sont une démarche similaire à celle des pays, avec cette même volonté d'ouverture au débat et de mobilisation. Ils favorisent un processus d'apprentissage des acteurs à la gestion d'actions collectives et à la mise en perspective de leurs territoires prenant en compte la durabilité.

En **Italie**, l'histoire politique et l'organisation étatique qui accordaient une grande autonomie aux régions ont influencé les constructions territoriales. Outre les projets Leader (132 GAL en 2000-2006) qui ont largement été utilisés, les « *contratti d'area* » qui ont favorisé la mise en forme de pactes territoriaux pour l'emploi (PT), les projets territoriaux intégrés (ITPS) et les districts ruraux (RDS) ont été autant de modalités de mise en œuvre d'un développement rural territorial.

Les

projets

Leader

de troisième génération (Leader+) ont bénéficié des apprentissages des précédents programmes Leader. Les pactes territoriaux pour l'emploi sont une spécificité italienne, à la fois en termes de ressources financières et en termes de méthodologie. Les Projets territoriaux intégrés ont été mis en place dans le cadre de la phase de programmation 2000-2006 dans les régions les moins développées et dans celles ciblées par des processus de restructuration. Les districts ruraux sont une création très récente de la politique italienne ; mis en œuvre à titre expérimental en Toscane, leur importance reste toutefois modeste en termes de ressources. Ces différentes modalités de construction territoriale présentent des caractéristiques communes qui peuvent être résumées ainsi:

- a) les projets se concentrent sur l'innovation;
- b) les limites territoriales, ne sont généralement ni trop grandes, ni trop petites, pour garantir une bonne dotation financière publique aux besoins collectifs;
- c) ils intègrent différents secteurs mais s'appuient sur l'agriculture et se concentrent sur les zones rurales plutôt que sur les ménages agricoles;
- d) elles impliquent les acteurs locaux sur une base formelle mais aussi font appel à des partenariats informels; les décisions sont prises par les partenariats locaux plutôt que par le central (national ou régional) des administrations.

C'est l'intensité avec laquelle ces caractéristiques sont effectivement inscrites dans les politiques qui expliquent les différences entre LEADER, IPTS, TPS et RDS.

Si l'Italie du Centre et du Nord, reste marqué par un continuum rural/urbain où les produits locaux, labellisés, les IAA, les PME industrielles structurent la base territoriale, les dynamiques territoriales sont moins fortes dans le Sud où le tissu organisationnel est moins dense et économiquement moins robuste.

En **Espagne**, 17 régions autonomes et 50 provinces constituent la base d'organisation administrative du pays. Les zones rurales étaient essentiellement considérées, jusque dans les années 1980, comme des zones agricoles où le rural restait occupé par l'agricole. Pour la mise en place de cette politique agricole, l'Etat centrale, créa des territoires constitués par plusieurs municipalités (*comarcas agraires*). Après l'adhésion à l'Union Européenne (UE) en 1986, avec un Etat déjà décentralisé en Communautés Autonomes, l'Espagne commence à mettre en place la PAC et, en 1991, l'Initiative LEADER I. L'approche LEADER a été généralisée dans les programmes régionaux de développement rural et les programmes (PRODER) ont été mis en œuvre dans les zones rurales en dehors de LEADER. Entre le niveau communal et la province se sont constitués des « *comarcas* », unités de représentation ni politique, ni administrative, mais assise territoriale des projets de développement rural et lieu de négociation et d'action coordonnée des acteurs locaux. Mais ce n'est qu'au milieu des années 1990 avec le développement la démarche ascendante ('bottom-up'), que le territoire va être considéré comme un élément essentiel dans les stratégies de développement rural. C'est la période de la mise en place du programme LEADER II (1994- 1999) et PRODER I (programmes de développement rural). L'accueil favorable que le gouvernement central et les régionaux et locaux ont fait au LEADER est redevable en grande partie à l'importante décentralisation de l'Etat espagnol et aux exigences issues de l'adhésion de l'Espagne à l'UE². L'exécution de ces programmes de développement rural a demandé de nouvelles institutions, des nouvelles "règles du jeu", communautaires et espagnoles. Ces nouvelles institutions, à leur tour, ont créé des nouvelles formes de participation, collaboration, supervision, etc. ; et de nouveaux acteurs et territoires sont apparus. La décentralisation de l'Etat et l'application de la Politique de développement

2_ Le Ministère de l'Agriculture, qui a perdu de ses compétences en faveur de l'UE et des communautés autonomes (CC.AA), a pu considérer la nouvelle politique de développement rural comme une opportunité pour se remplir à nouveau de contenu. En ce qui concerne certains gouvernements des CC.AA, ils voyaient la politique de développement rural comme une opportunité pour: (a) consolider leur légitimité face aux zones rurales, (b) freiner l'exode rural et (c) dynamiser les économies locales.

rural de l'Union européenne, ont mis également en pratique les principes de « subsidiarité et de cogestion », ce qui a stimulé les territoires ruraux à prendre le pouvoir de décision et de gestion, qui appartenait autrefois exclusivement à l'Administration de l'Etat. Cela a contribué à renforcer la structuration et la création du tissu socio-économique dans des zones qui avaient autrefois été assez désarticulées. D'autres facteurs ont collaboré à cette « émergence », et notamment la revalorisation du « local » et les nouvelles opportunités d'un marché mondialisé qui a offert des opportunités à certaines activités du milieu rural (produits écologiques, produits du terroir, de qualité, services touristiques, environnementaux, etc.). Le processus de construction de territoires aura permis aux acteurs ruraux de se forger une culture commune, d'exercer de nouvelles responsabilités autorisant l'appropriation des dispositifs institutionnels et de maîtriser les clés d'un apprentissage au développement local.

La Grèce connaît un grand chamboulement de son territoire administratif. Elle a procédé à une réforme de la décentralisation en 1997 avec la création de 1000 dèmes (unité administrative élémentaire), de 52 nomes (départements) et de 13 régions pour assurer la dynamique de création de territoires viables et compétitifs³. Le Schéma National d'Aménagement et de Développement Durable propose dans les quatre années à venir une nouvelle réforme administrative réduisant le nombre d'unités administratives élémentaires de 2/3, ainsi qu'une réduction du nombre de départements (de 52 à 17) et de régions (de 13 à 5). Sans toujours disposer de tous les moyens (financiers, institutionnels, techniques,...) pour assumer son rôle, le territoire rural est devenu partenaire de l'Etat dans la planification à tous les niveaux. La Grèce utilise le dispositif LEADER et des Agences de développement seront l'instrument privilégié de promotion de projets de territoire. Le processus de qualification des produits agricoles, le tourisme et la protection des patrimoines (naturels, culturels, architectural, historique) ont joué un grand rôle dans la construction des territoires ruraux. La Grèce a expérimenté de nouvelles formes originales de construction de territoires. Certains territoires ruraux ont connu des extensions avec l'existence des réseaux organisés.

Ces *territoires-réseaux* ont été fondés sur la base de valeurs et représentations communes partagés par des acteurs issus de la diaspora. Tirant profit de leur proximité relationnelle, ces acteurs de la diaspora ont construit un réseau de relations mobilisant des capitaux (physique, social et financier) et les nouvelles technologies de l'information et de la communication au bénéfice de leurs territoires d'origine. Ces territoires ont pris forme avec le développement de projets multiples générant des activités économiques, le redéploiement de structures de services aux populations et un essor démographique.

1-2- « Sur-territorialisation » et « surchauffé » institutionnelle au Nord :

Les nouveaux modes de gouvernance coïncident avec les politiques environnementales, d'aménagement du territoire et de développement régional qui vont dans le sens d'une ouverture plus grande des possibilités d'initiatives et d'action des territoires ruraux (projets de parcs régionaux, loi sur l'aménagement, l'environnement...).

La multiplication des projets de territoire et de stratégies régionales en matière de développement rural rend parfois difficile leur articulation

En France, si nous observons une convergence des Groupes d'Action Locale (territoires de projets) qui sont invités dans le cadre du programme 2007-2013, d'être en cohérence avec les unités territoriales existantes (parcs, pays, bassins d'emploi), certains pays rencontrent des difficultés à se mettre en place du fait de tensions politiques ou de luttes d'intérêts qui prennent le pas sur

3_ La loi de décentralisation avait organisé le transfert des compétences du niveau central vers des communes élargies, et réduit en 1 000 dèmes au lieu des 6 000 communes. Ces réformes sont assez récentes, et ne permettent pas encore une organisation et une amélioration insuffisante du fonctionnement de ces collectivités pour être pleinement efficace sur le plan opérationnel.

la démarche participative⁴. La question du financement des projets et des concurrences sur le contrôle des ressources est cruciale. Elle pose la question subsidiaire des contraintes normatives qui régissent les rapports collectivités territoriales/Etat qu'aborde le rapport Lambert de décembre 2007⁵.

En Grèce, la faiblesse organisationnelle des *dèmes*⁶, ajoutée à la faiblesse des corps intermédiaires locaux et régionaux, ne permettent pas toujours à la société rurale et à ses acteurs de participer efficacement à l'organisation et au fonctionnement des nouvelles institutions censées gouverner les nouveaux territoires (bassins versants, zones Natura 2000, parcs naturels,...), ni de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des diagnostics et des actions de développement territorial. Même si les agences de développement ont un rôle essentiel en ce qui concerne le développement économique des zones rurales, elles tendent plus à soutenir et à accompagner les projets présentant un intérêt collectif qu'à remplir une fonction de guichet personnalisé d'information et d'appui à l'initiative individuelle. En définitive, la faiblesse organisationnelle des institutions locales accentue la difficile articulation entre les deux échelles d'intervention (territoire rural et nouvelles zones de gestion), et ne permet pas la mise en place des mécanismes d'appui et d'information nécessaires à la mise en œuvre d'un développement durable des territoires ruraux par la société locale.

En Espagne, on ne peut pas affirmer que le processus de construction territoriale ait réussi dans toutes les zones rurales, étant donné la diversité des situations et l'existence de certains aspects négatifs dans les processus d'émergence démocratique des zones rurales⁷. Pour lutter contre les disparités territoriales, réaliser le suivi des mesures horizontales et garantir la cohérence des Programmes de Développement Rural des CC.AA. avec le Plan Stratégique National et le Cadre National, de nouvelles structures administratives sont créées (Comité de Suivi National, Commission Interministérielle pour le Milieu Rural, Conseil pour le Milieu Rural, Bureau des Associations du Développement rural). Par ailleurs, les disparités territoriales qui subsistent ont conduit à l'adoption d'une loi sur le développement durable des territoires (2007).

En Italie, le déficit de dimension territoriale des projets est considéré comme l'une des principales lacunes des plans de développement rural (PDR) adoptés jusqu'en 2006. Une approche territorialisée aurait pu éviter l'extrême fragmentation des mesures. Cette carence avait été particulièrement forte dans le cas de mesures agro-environnementales. La concentration et la proximité des exploitations agricoles bénéficiant des aides environnementales exigeaient, pour être efficaces, des actions territorialisées.

Les politiques territoriales règlent-elles la question des inégalités territoriales (Auvergne, Sud de la France, Italie du Nord- Italie du Sud, régions espagnoles) ? Comment maîtriser les distances en réduisant l'accès aux services publics, à des transports efficaces, à des réseaux d'énergie fiables et à l'internet haut débit qui est encore réparti de manière inégale dans les zones éloignées : dans ces zones, 40% de la population en moyenne, vit à plus d'une demi-heure de voiture d'un hôpital et 43% à plus d'une heure d'une université. En 2007, le pourcentage de foyers ayant accès à l'internet haut débit y était inférieur de 15 points en moyenne à ce qu'il était dans les villes.

La gestion des problèmes environnementaux dans un contexte de changements climatiques et d'accroissement des risques liés aux inondations, à la perte de la biodiversité ou encore

⁴ En Midi-Pyrénées, c'est notamment le cas en Aveyron où certains se refusent à voir le pays en projet dépasser les limites du département pour des raisons plus politiques. Le partenariat des futurs pays se fait plutôt sur le mode de la concurrence.

⁵ Révision générale des politiques publiques. Les relations entre l'Etat et les collectivités locales. Rapport de la commission présidée par D. Lambert (Décembre 2007)

⁶ Un *dème* correspond au département français

⁷ Rapport final portant sur l'étude institutions et organisations du développement rural en Espagne. PROJET: PAR-PAA. Champ III: Développement rural et politiques agricoles dans le contexte de la mondialisation. IAMM (Ceña, Gallardo et Ortiz, 2005)

aux déplacements pose l'impératif d'une organisation d'acteurs fondée sur une coopération qui ne s'arrête pas aux frontières d'un territoire ou d'une région. Si la politique de cohésion encourage ces formes de coopération par l'intermédiaire des programmes INTERREG, *le livre vert de la politique de cohésion territoriale* souligne qu'il reste encore beaucoup à faire⁸.

2- Les stratégies de développement rural dans les pays du Sud : place centrale de l'agriculture et de la lutte contre la pauvreté :

Les pays du sud et de l'est de la méditerranée tentent de freiner l'exode rural et agricole et incitent les campagnes à retenir leur croît de population faute de politiques d'urbanisation contrôlée. Ils assignent à leurs espaces ruraux des fonctions productives génératrices d'emploi et de revenu. L'agriculture constituant le principal secteur d'activité, de nombreux projets visent à améliorer sa productivité et sa compétitivité économique. Les programmes de développement rural accordent toutefois à la lutte contre la pauvreté et aux infrastructures sociales de base une place privilégiée. Les projets et plans mis en oeuvre ambitionnent enfin de conserver les ressources naturelles rares et fragiles gravement menacées par la pression humaine et un changement climatique avéré qui affecte ces régions.

Les stratégies de développement rural les pays du Sud de la Méditerranée tentent aujourd'hui de résoudre les grands défis que sont la lutte contre la pauvreté et le sous-emploi, les inégalités sociales et territoriales et la dégradation des ressources rares fragilisées par la pression démographique et des systèmes de production inadaptées. Outre ces axes stratégiques, elles se sont fixé comme objectif transversal le renforcement des institutions et des organisations agricoles et rurales.

La stratégie de développement rural (horizon 2020) au Maroc, les nouveaux programmes ruraux de développement intégré en Tunisie (2004) et la politique de renouveau rural en Algérie (2005) illustrent ces nouvelles orientations. L'Egypte poursuit depuis les années 1980, des objectifs de développement du potentiel agricole et consolide les options colonisatrices des espaces dans le cadre d'une reconstruction de son territoire agricole étendue aux zones et espaces non habités.

En **Tunisie**, l'année 2004 a vu le démarrage effectif des projets améliorés de développement rural intégré. Ces projets visent la conservation des ressources naturelles ainsi que leur meilleure exploitation, l'augmentation de la production agricole des petites et moyennes exploitations agricoles, l'amélioration des conditions de vie et de revenus des populations rurales et la promotion de la femme rurale⁹. Les interventions dans les domaines de la mobilisation et de l'exploitation des ressources en eau, des forêts et des parcours, de conservation des eaux et du sol et de la promotion des zones difficiles s'insèrent dans le cadre du programme national de lutte contre la désertification. Un programme national de formation des adultes qui mobilise beaucoup de formateurs (emploi des « chômeurs » diplômés du supérieur) est arrêté pour lutter contre l'analphabétisme qui affecte les adultes, et particulièrement les femmes rurales¹⁰. Les Programmes de Développement Rural Intégré (PDRI) ont combiné 2 grands types d'actions : des actions productives, et d'autres visant l'amélioration des conditions de vie et des infrastructures de base des zones rurales les plus défavorisées en milieu rural. Les actions ont été concentré sur l'amélioration des infrastructures : réalisations de pistes et de routes, desserte en eau potable (qui passe de 82 à 92% entre 2001 et 2006),

⁸ Communication de la commission au conseil, au parlement européen, au comité des régions et au comité économique et social européen - Livre vert sur la cohésion territoriale: faire de la diversité territoriale un atout- (SEC(2008)2550) - 6 Octobre 2008.

⁹ Les projets devront permettre d'atteindre un taux de desserte global en eau potable rurale de 80% au niveau de tous les gouvernorats et d'améliorer le taux de branchement des ménages pour le porter à environ 95,5% au terme de l'année 2004. En matière de développement des régions intérieures difficiles, le Xème Plan (2002-2006), verra la réalisation de 11 projets de développement agricole intégré pour un montant d'investissements estimé à 216 MD

¹⁰ Un adulte sur trois en était analphabète en 2004.

généralisation de l'électrification en milieu rural (taux de 98% 2006), réduction de l'habitat précaire et multiplication des centres de santé. L'amélioration généralisée des conditions de vie et d'accès aux différents services en milieu rural a été accompagné du recul de la pauvreté. Le taux de pauvreté a selon les estimations baissé de moitié entre 1990 et 2005, en dépit de quelques poches de pauvreté sévère existant dans les zones rurales éloignées (Banque Mondiale, 2006 et Enquêtes sur le budget et la consommation des ménages, INS). Les programmes d'amélioration des conditions générales de vie en milieu rural ont été financés à la fois par des fonds étatiques et solidaires nationaux (Fonds de Solidarité Nationale 26/26 et 21/21, Banque Tunisienne de solidarité) et internationaux. Parallèlement, un programme régional de développement a été mis en œuvre dans des zones rurales du Nord ouest, coordonné par l'Office de Développement Sylvo-pastoral du Nord Ouest (ODESYFANO).

Les nouvelles générations de PDRI tentent ainsi une insertion dans les programmes régionaux de développement, et allouent plus de ressources à la protection des ressources naturelles (travaux de conservation des eaux et du sol, lutte contre l'ensablement et aménagement de parcours collectifs...).

En **Algérie**, les réformes de la politique agricole et rurale n'ont pu être mise en œuvre au cours de la décennie 1990-2000 pour des raisons liées à un climat politique particulièrement difficile. Les zones rurales avaient en particulier subi les effets d'un terrorisme dévastateur sur le plan humain et matériel. Ce n'est qu'en juillet 2000 qu'est adopté un programme national de développement agricole (PNDA) bénéficiant de ressources budgétaires importantes dans le cadre de la mise en place du Fonds National de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA)¹¹. Les constats établis à l'issue de quelques années de réalisation du PNDA (en 2003), avaient montré que les actions initiées -projets individuels d'investissements agricoles- avaient exclu les ménages des petites agglomérations rurales- populations les plus vulnérables économiquement et socialement- et les exploitations éparpillées ou isolées (soit une population rurale de près de 10 millions de personnes).

Ils ont conduit à adopter un Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) s'articulant principalement autour de l'amélioration des conditions de vie des populations. Les projets de proximité de développement rural (PPDR), considérés comme outils privilégiés du développement rural sont venus renforcer les actions de développement local (électrification rurale, ouverture et modernisation du réseau routier, adduction en eau potable, santé, écoles...) financés. Les projets collectifs financés par divers fonds ont été conjugués à des projets de renforcement de l'économie locale (« mobilisation des ressources hydriques », « la mise en valeur des terres et des actions d'améliorations foncière », « la réalisations de plantations, de mise en défens et de plantations pastorales », « création d'unités d'élevage et de petites exploitations agricoles... »)¹². La Politique de Renouveau Rural (PRR) adoptée en 2006, qui cible en particulier les ménages ruraux des zones enclavées ou isolées, se structure autour de quatre grands programmes. Le premier programme concerne l'amélioration des conditions de vie des ruraux. Le deuxième programme dit de « diversification des activités économiques », est appelé à favoriser le développement de revenus alternatifs aux populations des zones rurales. Le troisième programme a trait à la « protection et à la valorisation des ressources naturelles et des patrimoines ruraux, matériels et immatériels ». Ces trois programmes seront exécutés dans le cadre de la démarche participative et de proximité de développement rural, formalisée par l'outil « Projet de Proximité de Développement Rural Intégré. Cet axe bénéficie d'un programme de « renforcement des capacités humaines et d'assistance technique » des acteurs du développement rural. Diverses évaluations et études démontrent que

11 _ De l'ordre de près de 40 Milliards de DA en 2000 -plus de 500 M de \$ us- soit un accroissement sans précédent (x par 10) des budgets agricoles publics alloués dans les années 1990.

12_ Le Fonds de développement rural et de la mise en valeur des terres par la concession (FDRMVT), le Fonds de la lutte contre la désertification, de développement du pastoralisme et de la steppe (FLDPPS), le Fonds National d'aide au logement (FONAL)...

les PPDRI sont essentiellement des projets collectifs définis par les collectivités locales, ayant pour objectif le renforcement des équipements sociaux et d'équipements collectifs des communes rurales.

Dans les années 1990, les approches de développement rural au **Maroc** se traduisent par la mise en œuvre de programmes sectoriels ayant pour objectif la résorption des déficits en infrastructures et en services sociaux de base (eau potable, électrification, routes rurales,...).¹³ Les actions productives sont conduites dans le cadre de Projets agricoles de Mise en Valeur dans les périmètres en *Bour* (PMVB)¹⁴. L'extension de la pauvreté dans le monde rural, les disparités sociales croissantes entre le milieu urbain et le milieu rural, la faible productivité du travail dans les petites exploitations agricoles et la dégradation des ressources naturelles seront au centre des objectifs de la Stratégie 2020 de développement rural dont se dote le Maroc à la fin des années 1990. Cette stratégie mobilise autour de projets à caractère social, économique ou environnemental aussi bien les ressources nationales, celles de la coopération internationale et de l'aide publique au développement. Elle est renforcé en mai 2005 par l'Initiative Nationale de Développement Humain (INDH) qui se fixe toujours pour objectifs l'atténuation des déficits en matière d'infrastructures dans les communes rurales les plus pauvres, ainsi que la promotion d'activités économiques génératrices de revenus et d'emploi. La politique rurale revêt au Maroc une dimension sociale incontestable. C'est une politique de compensation des inégalités sociales et économiques qui marque les territoires, les régions et le secteur même de l'agriculture. Le « Plan vert » adopté au printemps 2008 et qui confie au secteur privé moderne de l'agriculture marocaine (1^{er} pilier) le soin d'encadrer et « d'agrèger » le secteur de la petite économie rurale (2^{ème} pilier) réussira-t-il à apporter le changement social que la stratégie 2020 appelait de tous ses vœux ?

L'**Egypte** constitue un « laboratoire » d'une politique de développement rural accordant un rôle central aux investissements du secteur privé. Les politiques publiques rurales sont en effet, adossées à une politique d'aménagement du territoire et à des politiques d'aménagement hydro-agricole et d'intensification du secteur agricole.

L'objectif fixé par la *stratégie 2017* est d'augmenter la surface des terres mises en valeur pour atteindre 3 millions de *feddans* soit 1.000.200ha de plus. Six grands projets concentrent la grande majorité des financements publics et internationaux dont les plus importants sont les projet de *Toshka* et du canal *Elsalam*¹⁵.

Les investissements privés dans les travaux de mise en valeur, d'équipement et dans la production représentent en moyenne entre les deux tiers et plus de 80% des investissements agricoles (84% en 2006). Ils ont vu l'émergence sur les nouvelles terres de grandes exploitations capitalistes

13_ Les programmes arrêtés en 1995 sont : le Programme National de Construction des Routes Rurales (PNCRR) dont l'objectif est la réhabilitation et la construction de 11 200 Km de routes et de pistes rurales à l'horizon 2010, le Programme d'Approvisionnement Groupé en Eau Potable (PAGER) qui a pour objectif l'installation et l'amélioration de systèmes d'eau potable dans 31.000 localités, au profit de 11 millions d'habitants à l'horizon 2010, le Programme d'Electrification Rurale Global (PERG) qui prévoit l'électrification de 1.500.000 foyers à l'horizon 2008, soit un taux d'électrification de près de 80%, le Programme National de Scolarisation qui prévoit la généralisation de la scolarisation des enfants de 6 à 11 ans, le Programme des Priorités Sociales (BAJ) qui couvre 14 provinces parmi les plus défavorisées et dont les objectifs sont axés sur l'amélioration des taux d'accès à l'éducation de base, avec réduction des écarts de scolarisation entre garçons et filles, l'amélioration de l'accès aux services sanitaires de base et l'amélioration de l'offre d'emplois.

14_ L'agriculture en *bour* correspond à la notion d'agriculture pluviale.

15_ Le projet de *Toshka* vise à créer un « nouveau delta du Nil » au sud dans le désert occidental dans une ligne parallèle à la vallée, pour cultiver 540 000 feddans (226 890 ha) en utilisant l'eau du Lac Nasser grâce à un canal long de 150 km. Le projet du canal *Elsalam* a pour objectif de mettre en valeur 620 000 feddans (260 504 ha). Grâce à un canal appelé le canal *Elsalam* qui passe sous le canal de Suez pour amener l'eau du Nil au Sinaï, deux tiers de la surface mise en valeur se situent dans le Sinaï et un tiers à l'ouest du canal de Suez.

très éloignées du modèle familial des « anciennes terres »¹⁶. Ces exploitations irriguées et mécanisées orientent leurs systèmes de culture vers les productions d'exportation. Ce sont sur ces terres - 20% à 25% de la surface agricole totale - que se concentrent les équipements sociaux, les services et activités économiques. Si dans ces zones de mise en valeur (*land reclamation*), une classe d'entrepreneurs agricoles, de techniciens et de cadres locaux échappent à la contrainte économique, la population rurale de la Haute Egypte (Vallée du Nil) faite de petits paysans, de salariés et de sans terre reste en grande majorité pauvre ; les études montraient en effet, qu'il existe un rapport étroit entre l'accès à la terre et la pauvreté dans le monde rural (Croppenstedt, 2006 et Ellaithy, 2007).

Le montant de l'investissement public dans le développement rural (programme national *Shorouk*), est trop faible, pour combler l'écart entre les zones rurales et les zones urbaines. Ainsi, pour la période 1982-2002, l'investissement par habitant dans les zones urbaines était 9 fois supérieur à celui dans les zones rurales ; il est encore de 7 fois supérieur pour la période de 2002-2005 (Egypt Human Development report, 2005). Les équipements collectifs font encore cruellement défaut. Le taux d'alphabétisation dans le monde rural reste bas ; plus de la moitié de la population de la Haute Egypte est encore analphabète, 59% pour les hommes et 50% pour les femmes et les populations rurales souffrent gravement d'un manque d'accès à l'eau potable¹⁷. Pendant des décennies, les politiques publiques ont désavantagés les territoires ruraux de la Haute Egypte (80 à 85% de la surface agricole totale avec 90% de la population rurale). La politique actuelle de développement agricole et rural bénéficie à l'agriculture des nouvelles terres : sachant que cette agriculture n'occupe que 20% de la surface agricole, n'abrite que 8% de la population et ne représente que 2% des exploitations agricole, il est légitime de s'interroger sur le caractère durable d'une stratégie de développement déséquilibrée.

Les politiques de développement rural inscrivent le territoire comme le lieu et creuset de l'ensemble des projets retenus. Quels sont les traits majeurs de ces constructions territoriales et comment les caractériser ?

3- Des « territoires vécus » aux « illusions de la participation dans les pays du sud :

Dans le cas des pays du Maghreb, les territoires administratifs tracés par les Etats (colonial ou des nations indépendantes) se sont établis sur des territoires de culture ou de parcours collectifs qui furent traditionnellement partagés entre tribus et groupe ethniques, occupés et mis en valeur par des clans et groupes de ménages soudés par des liens de parenté ou d'alliances politiques... La structure géo-administrative véhiculée par les projets étatiques d'aménagement territorial sont en concurrence avec des formes de « territoires vécus » par des communautés villageoise et/ou rurales dont les liens traditionnels n'ont pas été défaits. Les territoires du Sud sont à la recherche d'une identité et d'un mode de gouvernance qui tient compte des volontés et des spécificités des communautés rurales.

Les dynamiques territoriales résultent aujourd'hui plus de projets d'investissement et/ou les projets de développement initiés par des institutions d'aide au développement ou par l'Etat.

Les obstacles posés aux constructions territoriales au Sud de la méditerranée relèvent ; i) des retards enregistrés dans les processus d'aménagement du territoire et d'inégalités dans le développement humain ; ii) de la reconnaissance nécessaires de territoires de communautés rurales traditionnelles (territoires vécus) en concurrence avec les territoires administratifs et ; iii) de la fragmentation qui caractérise les actions et approches territorialisées du développement rural et iv) à la défaillance des modes de coordination et de gouvernance.

16 Le terme « anciennes terres » est utilisé dans les documents de référence pour désigner les terres agricoles de la vallée et du delta, par opposition aux « nouvelles terres » gagnées sur le désert.

17 Au cours de l'été 2007, l'Egypte a connu ce que la presse nationale a appelé « la révolte des assoiffés » c'est à dire les manifestations des populations de plusieurs régions rurales suite au manque d'approvisionnement en eau potable durant plusieurs jours voire plusieurs semaines, malgré une crue du Nil jugée particulièrement forte.

Les conditions matérielles et les infrastructures de base existantes dans de nombreuses régions rurales ne forment pas une masse critique apte à donner une visibilité au territoire. L'analphabétisme et la pauvreté freinent les constructions territoriales et de nombreuses régions rurales restent enclavées et marginalisées.

Le territoire a besoin de frontières pour que les médiations sociales puissent l'organiser. C'est à l'intérieur de frontières qu'une communauté reconnaît son territoire et s'identifie comme communauté, or les actions entreprises au Maghreb ignorent souvent les territoires des communautés rurales et des organisations rurales sont maintenues dans l'informalité (au sens juridique du terme). Les processus de formation des Etats nationaux au Maghreb (limites administratives des territoires) et de modernisation de la société (assemblées communales, provinces, gouvernorat, organisations coopératives et associations rurales calquées sur la loi de 1901) ont tenté d'effacer les formes traditionnelles (tribus ou « *arch* » et « *djamâa* » ou assemblées de douars et de villages) d'organisation des sociétés rurales. Les échecs des constructions territoriales mises en œuvre ont été souvent imputés à cette « stratégie » de l'Etat moderne. Il convient de noter que la prise en compte des ces communautés rurales s'est toutefois timidement réalisée à travers un certain nombre de projets concernant des régions rurales du Maghreb. L'on peut ainsi évoquer le Plan de développement de douar (PDD) mis en œuvre à l'échelle locale par l'ODESYANO (Office de Développement Sylvo-pastoral du Nord-Ouest) en Tunisie, pour impliquer davantage les populations dans les différents choix et donc les responsabiliser encore plus. On peut également citer l'expérience ou les coopératives ethno-lignagères créées sur les territoires pastoraux dans l'Oriental (financement FIDA)¹⁸ au Maroc, ou la création des Unités sociales territoriales (UST) dans les zones de parcours du Sud de la Tunisie, UST qui s'identifient à des communautés rurales liées par des relations quasi-tribales. Cette question pose dans le fond la problématique de la relation Etat-société civile et par voie de conséquence du niveau de pertinence de la gouvernance des territoires ruraux.

Les difficultés des constructions territoriales renvoient enfin à la fragmentation des actions de développement rural du fait de l'existence de multiples institutions intervenant dans les opérations (ONG, Organisations internationales, Etat). Les actions mises en œuvre et chacune des organisations sont segmentées et chacune des institutions ou organisations imprime ses concepts et méthodes d'approche¹⁹. Ces interventions posent la question de la durabilité des projets dès lors que les aides financières se tarissent.

Les principes de participation dans la gestion des projets et de décentralisation des pouvoirs sont déclinés dans tous les textes qui définissent la doctrine régissant les modes de gouvernance territoriale. Toutes les stratégies de développement rural des pays du Sud ont affiché leur volonté d'adopter des approches intégrées et territorialisées et ont mis l'accent sur la pluralité des acteurs et leur rôle dans le développement rural.

Il est vrai que qu'il a eu développement du mouvement associatif, création de coopératives ou des groupes de développement rural, engagement de nouvelles élites, qui se sont appuyés et/ou ont réactivé également les formes traditionnelles d'organisation des sociétés rurales (assemblées de villages, réseaux familiaux, émigrés, relations professionnelles...). Il est tout aussi vrai que ce sont

18_ Le projet PRODESUD initié en 2002 se propose de partir des Unités Socio-Territoriales (UST, un euphémisme pour ne pas prononcer le terme de communauté ethnique ou de fraction de tribu) « organisées autour des terroirs pastoraux pour discuter avec les populations concernées les modes de gestion de l'espace agro-pastoral dans un cadre ouvertement participatif ».

19_ Le Maroc paraît être la parfaite illustration de cette segmentation des actions qui disperse les initiatives. L'on peut évoquer les Projets DRI de la BM, les projets de gestion des ressources naturelles (PGRN), le Programme d'électrification rurale (PAGER) et autres actions dérivant de « l'Initiative nationale de développement humain » (INDH), les programmes de mise en valeur des zones « bour » (PMVZB). Les actions du FIDA, du PNUD, et des programmes MEDA

des impulsions extérieures (ceux de la puissance publique ou de bailleurs de fonds étrangers) qui ont favorisé l'essor des organisations rurales et que le rôle de ces organisations reste majoritairement consultatif. L'organisation des collectivités territoriales en Egypte est sous contrôle étatique. A chaque niveau territorial correspond un « conseil du peuple », or, les gouverneurs et les autres postes clefs, y compris les maires, sont nommés par le pouvoir central. Les responsables des communes rurales en Tunisie sont nommés également par l'autorité centrale, ceux qui sont élus sont soit doublés du représentant du Makhzen (autorité royale au Maroc) soit sous tutelle de l'autorité publique (wali en Algérie).

« L'alibi » du développement durable » et le discours sur « la participation » ont souvent masqué les questions de décentralisation inachevée sinon absente dans les modalités de gouvernance rurale. Dans aucun des pays du Sud les agriculteurs ou les ruraux ne ce sont dotés de syndicats ou d'organisations professionnelles indépendantes des pouvoirs en place, assurant une cogestion du secteur agricole ou partageant les responsabilités dans la gestion des affaires locales. Les politiques libérales ont très nettement favorisé le monopole de la représentation dans les associations des entrepreneurs ruraux et agricoles ou de groupes de capitalistes agraires largement insérés dans les marchés locaux et/ou internationaux. En définitive, la gouvernance locale dans les pays du Sud de la méditerranée se caractérise aujourd'hui par une concentration des pouvoirs et/ou une asymétrie des pouvoirs au profit de l'administration publique ou d'organisations « institutionnalisées » ou « dépendantes » des structures étatiques. Ces situations qui sont de nature politique expliquent, d'une part, la faible participation des paysans dans les associations locales, et d'autre part, l'absence de leur rayonnement dans le paysage local. Elles expriment les faiblesses dans le processus d'accumulation du capital social et dans le degré d'apprentissage à l'action collective des acteurs ruraux.

Tableau synoptique sur les constructions territoriales au Nord et au Sud de la Méditerranée :

Nord	Sud
Fonctions des espaces ruraux	
Fonctions productives, résidentielles, loisirs, paysagères Effacement des agriculteurs, accueil de résidents, mobilité choisie, 4 axes stratégiques : i) compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture, ii) Protection de l'environnement, iii) qualité de vie et diversification des activités et vi) promotion de l'approche LEADER,	Fonctions productives Rôle important de l'agriculture et des agriculteurs, exode rural et d'accroissement naturel de la population, mobilité subie 4 objectifs : i) valorisation du potentiel agricole, ii) amélioration des conditions de vie, iii) lutte contre la dégradation des ressources, et iv) approche participative et intégrée
Institutions et organisation des acteurs	
Tissu institutionnel dense, diversifié et décentralisation, partenariat, charte et relation contractuelle Action collective, insertion dans le tissu local	Faible maillage, retard dans le processus de déconcentration, décentralisation inachevée, poids des organisations informelles non reconnues sur le plan juridique Approche territoriale via les projets de développement
Economie rurale	
- Economie de services, tourisme, PME industrielles, industrie agro-alimentaire Diversification verticale - Concurrents, clients, marché, aire d'industrialisation diffuse, investissements locaux et financement public de projet, diversification des activités	- Secteur primaire dominant, artisanat en régression faible tissu industriel, tourisme limité. Diversification horizontale (émigration) - Marché étroit et faible concurrence, Investissements étrangers assurés par les institutions étrangères et les émigrés
Infrastructures de base et capital humain	
- Visibilité du territoire avec une meilleure offre de services de base - Existence de charte sur les services publics (France, 2005), cadre de vie améliorée, services aux entreprises en progrès. - Existence de compétences humaines, effort d'innovation, soutien à l'animation et à l'ingénierie de projet, société de stakeholders, acteurs de mieux en mieux organisés qui introduisent une dimension économique.	- Schémas Nationaux d'aménagement du Territoire et Schémas Régionaux en cours pour améliorer les équipements. Le seuil critique d'infrastructures n'est pas atteint dans de nombreuses communes rurales. Pas de visibilité au territoire rural. - Elites rurales limitées ou en formation avec apports de jeunes et de femmes rurales, analphabétisme important des adultes et des chefs d'exploitation et faible encadrement technique des projets

Formes de territorialités	
<p>« Sur- territorialité »</p> <p>- France : Territoires LEADER, parcs naturels, pays, communautés de communes, bassins de vie, syndicats intercommunaux.</p> <p>Italie : « contratti d'area » et pactes territoriaux pour l'emploi (PT), les projets territoriaux intégrés (ITPS), districts ruraux (RDS), projets leader,</p> <p>- Espagne : « comarcas », LEADER, PRODER, parcs Natura 2000...</p> <p>Grèce : LEADER, PIDER, « territoires-réseaux », zones Natura 2000, parcs naturels, bassins versants...</p>	<p>« Territoires vécus »</p> <p>Territoires administratifs en concurrence avec les territoires vécus des communautés rurales.</p> <p>Les territoires du Sud sont à la recherche d'une identité et d'un mode de gouvernance qui tient compte des volontés et des spécificités des communautés rurales.</p> <p>Les dynamiques territoriales résultent aujourd'hui plus de projets d'investissements et/ou de projets de développement initiés par des institutions d'aide au développement ou par l'État.</p>

4- L'avenir des territoires méditerranéens :

L'agriculture influencera encore longtemps dans les constructions des territoires ruraux. Les structures agricoles familiales en Italie et en Grèce qui s'écartent de systèmes fondés sur une logique purement productiviste constituent un atout pour promouvoir les produits de qualité ancrés dans le territoire. Ils permettent le maintien de population et le développement d'un tissu social et économique favorable au territoire rural. D'autres formes, dominées par des exploitations professionnelles et spécialisées peuvent faire obstacle à une recomposition de la relation ville/campagne et à un développement territorial. Les scénarios (DATAR 2020 et « agriculture 2030 » du Commissariat au Plan) pour la France prévoient un scénario de domination urbaine et d'entrée dans ère post-familiale d'organisation de la production agricole affectant un tissu social précieux²⁰. Les projections établies par le ministère de l'agriculture montrent une évolution vers des exploitations professionnelles où dominant l'activité agricole et la spécialisation. Certaines zones risquent de concentrer les exploitations les plus grandes alors que d'autres subiront les effets de la désertification rurale²¹. Au sein de ces exploitations professionnelles, ce sont les formes sociétaires avec recours

20_ Il existe en France trois types d'exploitations agricoles : des exploitations agricoles professionnelles à activité agricole dominante qui concentre 52% des effectifs (284 817 exploitations), 75% de la SAU et 74 de la marge brut standard, des exploitations de résidence (respectivement 34%, 9,8% et 8,7%) faites de retraités qui poursuivent une activité agricole (188 411 exploitations) et des exploitations professionnelles pluriactives (13,2%, 16%, 17%)

21_ Les tendances à la concentration observée au sein des exploitations professionnelles sont le fait de situations multiples. D'un côté les exploitants qui prennent leur retraite ne disposent pas de succession (ni dans le cadre familial, ni en dehors) et doivent revendre leurs terres ; de l'autre côté les jeunes étant de moins en moins nombreux, le rachat des exploitations est assuré, pour l'essentiel, par des exploitants en place qui accroissent continuellement leurs surfaces. Or, cette évolution des structures agricole risque d'accroître les déséquilibres économiques, humains et territoriaux.

croissant au salariat (qui représentera 25% des actifs agricoles) qui progresseront. Cette évolution est en contradiction avec un processus de développement territorial caractérisé généralement par une auto régulation du travail avec un recentrage sur les métiers. Le territoire fonde son développement sur les produits de qualité, sur le produit d'origine, lieu de renaissance d'une « nouvelle paysannerie » établissant un rapport avec la nature, spécifiant l'activité agricole et alimentaire par le produit d'origine. La production de qualité peut-elle reposer sur les 150 000 micro-exploitations et sur un vieillissement de la population agricole (17,3% des chefs d'exploitation auront plus de 60 ans en 2013) ? Ces interrogations sont légitimes si l'on rappelle que les signes d'identification de la qualité et de l'origine constituent des outils essentiels des politiques publiques en faveur des territoires et de l'environnement. Face au vieillissement des populations rurales, aux difficultés de renouvellement des générations, il apparaît de rendre plus opérationnelle les politiques d'accueil et d'installations des jeunes et des femmes dans les « territoires de proximité » portées par des intercommunalités, des groupes Leader, des Parcs Naturels Régionaux... Elles demandent que soient levés les obstacles rencontrés aujourd'hui par les porteurs de projets candidats à l'installation, liés principalement au financement, à l'acquisition de foncier, à l'absence de structure adaptée à leur projet ou encore à leur formation professionnelle.

Comment concilier par ailleurs une telle évolution avec les objectifs d'une « agriculture écologiquement durable » que la stratégie nationale de développement durable (juin 2003) ou la Stratégie européenne de développement durable (2006) appellent de tous leurs vœux ?

Ces interrogations sont légitimes si l'on rappelle que les signes d'identification de la qualité et de l'origine constituent des outils essentiels des politiques publiques en faveur des territoires et de l'environnement.

Face aux risques de « décrochage » du deuxième pilier de la PAC, ces questions invitent à un débat portant sur la promotion d'un modèle agro-territorial européen.

Il n'y aura pas de développement agricole sans dynamisme des territoires tout comme il n'y pas de vitalité territoriale sans développement d'une agriculture diversifiée dans ses formes sociales.

Comment exiger une participation réelle ou efficace de populations rurales du sud dans la gestion de leur territoire quand une majorité -et notamment les femmes- sont encore illettrés, maintenus dans la pauvreté et vivent parfois dans des conditions d'isolement et d'inconfort matériel dramatiques ? De nombreuses régions rurales se caractérisent aussi par la précarité de l'emploi, des inégalités de revenu, de mauvaises conditions de travail, une absence de réglementations dans les relations de travail, une absence de système de protection sociale et de formation professionnelle.

Que ce soit en Egypte, au Maghreb, en Albanie ou en Turquie, l'amélioration des conditions économiques et sociales des populations et des territoires ruraux est plus que jamais la clé pour faire évoluer la situation actuelle et aller vers un réel développement durable²². Elle passe obligatoirement par des politiques publiques plus fortes dans le domaine des infrastructures, des services notamment la santé et l'éducation, ainsi que des politiques de réforme institutionnelle et d'accompagnement des acteurs dans l'apprentissage de l'action collective. Dans le contexte de la crise alimentaire actuelle, l'agriculture joue un rôle vital en termes d'emploi des actifs, de cadre de vie et de sécurité alimentaire des ménages ruraux, et sa base productive doit être renforcée. Pour être durable, le développement agricole passe aussi par des réformes de structures agricoles qui réhabilitent les exploitations familiales et réduise les inégalités dans les dotations matérielles et budgétaires avec le secteur de l'agriculture moderne. Le modèle pris comme référence aujourd'hui doit être révisé et reconstruit, car face à aux évolutions démographiques qui se profilent - les populations continueront d'augmenter-, le modèle dualiste qui est à l'œuvre ne pourra faire face ni aux défis des changements climatiques,

22_ Les femmes rurales sont particulièrement touchées par la pauvreté et l'exclusion, et le niveau des « capacités » des populations, dans le sens de SEN, est très faible. Dans ces conditions, comment cette agriculture peut elle être durable ?

à celui de la protection des ressources naturelles largement dégradées, de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté rurale. Le processus de mondialisation finira également par marginaliser sinon exclure les territoires ruraux de toute possibilité de développement. Cette perspective qui est inacceptable appelle en conséquence à une mobilisation sociale et politique de toutes les sociétés concernées, à une solidarité et à une coopération régionale renforcée.

Bibliographie :

- BANQUE MONDIALE. L'agriculture au service du développement, Rapport sur le développement dans le monde, Washington D.C., 2007.
- Communication de la Commission au Conseil et au Parlement Européen. (2007)- Stratégie Européenne de Développement Durable (SEDD)
- DATAR 2020 - Éditions de l'Aube, 2003
- Gumuchian, H et Pecqueur, B (dir.). (2007) La ressource territoriale. Ed. Anthropos, 2007
- INRA- France - Quelle agriculture pour 2030 ?
- PNUD (2007). Rapport sur le développement humain
- Premier Ministère. Xème Plan (2001-2006). Tunis- Tunisie
- Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Pêches Maritimes (1999). Stratégie 2020 de Développement Rural, Rabat, Maroc
- Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural. Algérie (2006). La politique de renouveau rural